

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 19 décembre 2022.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 19 décembre à dix-neuf heures quarante-cinq (19h45) sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 3;  
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;  
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Sont absents :

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du budget 2023;
5. Période de questions des citoyens ;
6. Levée de la séance spéciale.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

### **2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et greffier-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **R. 2022-327**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

**Adoptée**

**4. ADOPTION DU BUDGET 2023**

**R. 2022-328**

Le maire dresse les faits saillants du budget 2023.

Il est proposé par Madame la conseillère Nellie Fleury, appuyée par Monsieur le conseiller Keven Renaud et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du budget 2023 de la municipalité.

Que le budget de fonctionnement 2023 comprenant des revenus de 4 291 176 \$, des dépenses de 3 773 110 \$ et des affectations de 504 534 \$ sont approuvés tel que rédigés.

**REVENUS DE FONCTIONNEMENT**

- Taxes foncières	1 925 075 \$
- Compensation et tarification	919 527 \$
- Paiement tenant lieu de taxes	734 310 \$
- Services rendus	166 005 \$
- Imposition de droits	60 000 \$
- Amendes et pénalités	3 000 \$
- Intérêts	15 500 \$
- Autres revenus	139 271 \$
- Transferts	328 489 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 291 177 \$</b>

**CHARGES**

- Administration générale	511 042 \$
- Sécurité publique	385 090 \$
- Transport	993 848 \$
- Hygiène de milieu	483 458 \$
- Santé et bien-être	78 345 \$
- Aménagement, urbanisme & développement	203 256 \$
- Activités récréatives & culturelles	735 402 \$
- Frais de financement	382 669 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 773 110 \$</b>
Excédant (déficit) avant conciliation	518 066 \$

**CONCILIATION À DES FINS FISCALES**

Remboursement du capital	(321 302 \$)
Transfert à l'état d'investissement	(164 152 \$)
Virement aux fonds réservés	(32 612 \$)
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>(518 066 \$)</b>
Excédent (déficit) de fonctionnement À des fins fiscales	0 \$

**Adoptée**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**R. 2022-329**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 19 h 55.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET,  
Maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et greffier-trésorier